

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETCHÉ à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Vente Commune/M. Mme JAVIN – Mme RIOS – M. GALLARDO

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur JABIN Jérôme et son épouse, Madame ECHEVESTE JABIN Patricia, Madame RIOS Maria et Monsieur GALLARDO Juan avaient saisi la Commune afin d'acquérir le chemin rural désaffecté « Peroch Baita » situé au droit de leur propriété respective, à savoir Parcelle BY – 62 pour Monsieur et Madame JABIN, parcelle BY – 150 pour Monsieur GALLARDO et parcelle BY – 149 pour Madame RIOS.

Après consultation des Services du DOMAINE, la Commission des Biens Communaux a décidé la vente de ce chemin à 5 € le m².

Vu l'avis de la Commission des Biens Communaux,
Vu le plan provisoire établi par la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, géomètres experts à 64500 – ST JEAN DE LUZ en date du 8 avril 2009,
Vu la confirmation de Monsieur JABIN Jérôme et Madame ECHEVESTE JABIN Patricia pour l'acquisition des 997 m² au prix de 5 € le m²,
Vu la confirmation de Madame RIOS Maria pour l'acquisition des 146 m² au prix de 5 € le m²,
Vu la confirmation de Monsieur GALLARDO Juan pour l'acquisition des 250 m² au prix de 5 € le m²,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de vente du chemin rural désaffecté au profit de Monsieur JABIN Jérôme et Madame ECHEVESTE JABIN Patricia, de Madame RIOS Maria et de Monsieur GALLARDO Juan.

.../...

Suite délibération du 28 septembre 2009 : « Vente Commune/ M. Mme JABIN – Mme RIOS – M. GALLARDO »

- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de :
 - nommer la SCP ROSSI-URBIETA & JACQUES, géomètres experts à 64500 – ST JEAN DE LUZ afin d'établir les plans, procès-verbal et document d'arpentage
 - procéder à l'enquête publique prévue par décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 en ce qui concerne les chemins ruraux
 - signer et effectuer toutes formalités concernant cette affaire.
- RAPPELLE que tous les frais se rapportant à cette vente (géomètre, notaire) seront répartis entre Monsieur JABIN Jérôme et Madame ECHEVESTE JABIN Patricia, Madame RIOS Maria et Monsieur GALLARDO Juan.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :